

Code d'éthique (2026-01-12)

Un engagement partagé pour le respect et le bien-être de tous

Principes généraux

1. Le terme « organisation » désigne Vie Tai Ji, Tai Ji Life, WENDEN Tai Chi, et Maple Walk Method — quatre branches d'une même communauté.
2. Tous les membres de l'organisation sont invités à respecter ce code d'éthique ainsi que les valeurs de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.
3. Nous reconnaissons avec respect que notre pratique se déroule sur le territoire traditionnel non cédé du peuple Anishinabe Algonquin.
4. En participant aux activités, les membres et invités manifestent leur soutien à ces principes et contribuent à créer un espace sécuritaire et bienveillant pour tous.

Objectifs pédagogiques

5. Offrir l'enseignement du tai chi dans un environnement sécuritaire, respectueux, inclusif et convivial où chacun se sent à l'aise et encouragé.

Administration

6. En cas de préoccupations ou de conflits, les membres du conseil d'administration, les instructrices et les instructeurs s'engagent à intervenir rapidement et avec bienveillance pour trouver des solutions positives.
7. Ce code pourra être mis à jour afin de répondre à l'évolution des besoins de notre communauté.

Instructrices et instructeurs

8. Les instructrices et instructeurs enseignent avec humilité, professionnalisme et attention, en démontrant les techniques avec calme et respect.
9. Ils et elles s'adaptent aux capacités et aux besoins de chaque membre apprenant, en valorisant les styles d'apprentissages individuels.
10. Tout comportement contraire aux valeurs partagées sera abordé avec clarté et bienveillance.

Membres apprenants

11. Il est recommandé d'arriver quelques minutes à l'avance afin de commencer le cours dans le calme et la concentration.
12. Pour la sécurité de tous, il est interdit de participer à un cours sous l'influence d'alcool ou de drogues.
13. Pour favoriser un environnement d'apprentissage positif, nous invitons les membres apprenants à laisser les instructrices et les instructeurs guider les corrections. S'ils vous invitent à aider, n'hésitez pas à le faire — sinon, merci de ne pas corriger les autres membres apprenants.
14. Les critiques publiques envers les instructeurs, les autres membres apprenants ou l'organisation ne sont pas encouragées. Les retours constructifs sont toujours les bienvenus.

Tous les membres et invités

15. Tous les membres et invités doivent maintenir une attitude courtoise et respectueuse les uns envers les autres.
16. Nous célébrons la diversité et nous nous engageons à promouvoir l'inclusion, la tolérance et une communication bienveillante.
17. Par souci des personnes sensibles, il est recommandé d'éviter les produits parfumés lors des cours et événements (parfums, lotions, détergents, assouplissants, etc.).
18. Tout contact physique pendant la pratique doit être respectueux, consenti à l'avance, approprié à la situation et adapté au niveau de chacun.
19. Le harcèlement sexuel, défini comme tout comportement sexuel non désiré ou non sollicité, n'est pas toléré.
20. Toute forme de discrimination ou de harcèlement fondée sur le genre, l'origine ethnique, la couleur de peau ou tout autre motif protégé par la Charte des droits et libertés du Québec est strictement interdite.
21. Les situations conflictuelles non résolues doivent être portées à l'attention de l'administration.
22. Toute violation de ce code d'éthique pourrait entraîner des mesures disciplinaires, incluant la résiliation de l'adhésion.